ENCY-CLO-PÉDIE CRITIQUE DU GENRE

Sous la direction de
Juliette Rennes

La Découverte

11), « Féminisme à la
17 juin, <www.libera-
rancaise-la-parole-est-

tières. Pratiques homo-
Paris, La Découverte.
, Le Seuil.
ureuse dans la moder-

Colin.
011), « Le féminisme
, <www.liberation.fr/
se-ca-n-existe-pas>.
rètes entre hommes »,

enquête sur les homos
Méthodologie sociolo-

masculine, Toulouse,

ur une anthropologie
ch », thèse de docto-

elle au féminisme
Séduction et Société.

ution, 22 juin, <www.
-scott_744410>.
utilité du genre, Paris,

. La femme, la ville,

n : une analyse des
gie, n° 1, p. 523-559.
n de la masculinité au

ion of Sexuality since

SPORT

Anaïs Bohuon et Grégory Quin

Le sport est très souvent présenté comme une véritable « philosophie de vie », dont l'« essence » serait une forme d'égalité protégée par de nombreux règlements, codes et chartes qui fixent les pratiques et les compétitions pour permettre aux meilleur·e·s de gagner. Conformément à cette éthique, l'une des premières règles constitutives des sports consiste à catégoriser les pratiquant·e·s selon divers critères : le handicap (pensons aux jeux Paralympiques), le poids (dans la plupart des sports de combat : judo, boxe ou encore haltérophilie), l'âge, mais surtout le sexe. Ce principe de catégorisation répond au principe de la garantie d'une incertitude du résultat, au fondement de toutes les compétitions sportives.

Qu'il s'agisse des compétitions d'élite ou des activités du plus grand nombre, le sport est un espace social où la non-mixité est la norme dominante. Les seules exceptions concernent des pratiques ne sollicitant pas en premier lieu de qualités de force, comme le tir, la voile ou l'équitation. Femmes et hommes concourent ainsi le plus souvent dans des catégories distinctes, chacune avec ses chronomètres, ses barèmes et ses records. Les corps masculins et féminins y sont explicitement hiérarchisés, à partir de l'idée que les hommes seraient « naturellement » plus forts.

À cette non-mixité s'ajoute une appréciation différenciée des performances des sportifs et des sportives par l'ensemble des personnes qui commentent les épreuves [Markula, Bruce et Hovden, 2010] et les organisent ainsi que par le public et les athlètes. Ce processus débouche sur une survalorisation du sport masculin et une réactualisation continue du sport comme « fief de la virilité », pour reprendre les termes proposés par les sociologues Norbert Elias et Eric Dunning [1986]. S'il continue d'être opérant pour comprendre le sport du début du XXIe siècle, le concept de « fief de la virilité », qui a pour finalité un « idéal de virilité normatif » [Mosse, 1997] – traduit par d'autres comme un « spectre de la virilisation » [Baillette et Liotard, 1999] –, possède un fondement

anthropologique et épistémologique touchant à la biologie et à la physiologie des corps humains, eux-mêmes construits par plusieurs siècles de discours médico-philosophiques.

Genèse de la mise en mouvement des corps des femmes

Depuis plus d'un demi-siècle, différents travaux de l'histoire du sport incluent la question de l'engagement des médecins dans la définition de l'« exercice corporel » [Vigarello, 1978 ; Defrance, 1987 ; Hargreaves et Vertinsky, 2007 ; Quin et Bohuon, 2013 et 2015], à la fois sur le plan des discours produits et sur celui de la mise en place d'institutions spécifiques. Par ailleurs, un certain nombre d'ouvrages portant sur l'histoire des activités physiques et sportives des femmes évoquent le rôle des médecins dans leur accession à ces espaces sociaux singuliers [Messner et Sabo, 1990 ; Hargreaves, 1994 ; Arnaud et Terret, 1996 ; Davisse et Louveau, 1998 ; Hartmann-Tews et Pfister, 2003 ; Terret, 2005 ; Verbrugge, 2012].

Ayant partie liée avec la construction d'un « fief de la virilité », les discours gymniques et sportifs médicaux fonctionnent comme une matrice pour affiner l'intelligibilité des corps en mouvement. L'histoire de la fabrique médicale des corps sexués atteste du rôle des médecins dans la permanence des discours naturalistes, mais également des redéfinitions et des changements de conception des critères qui fondent la différence des sexes, construite comme une « différence incommensurable » [Laqueur, 1992].

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, partout en Occident, les médecins placent les femmes au cœur d'un dispositif visant à entretenir le corps de la nation par le mouvement. Leurs nombreux discours rejoignent les questionnements anthropologiques contemporains sur la race, notamment durant les décennies consécutives à la défaite contre la Prusse de 1870. Ce dispositif s'étend de la législation sur le travail ou sur le système scolaire à l'émergence des spécialités médicales gynécologique et pédiatrique, au développement parallèle de la puériculture et, plus tard, aux réglementations restrictives pour l'accès des femmes aux pratiques physiques et sportives [Stewart, 2001]. Les « mères » sont envisagées en action, pour entretenir la santé de leur corps et pour soutenir leurs actions sur les autres corps (à la fois pendant la gestation et pendant les premières années de la vie des enfants), dans un contexte marqué par l'idéologie de la dégénérescence dont les répercussions s'étalent bien au-delà de 1900. Ces dynamiques se font l'écho d'autres plus anciennes, comme celles mises en évidence par Elsa Dorlin dans *La Matrice de la*

race [2006]. En effet, dès les XVIIe et XVIIIe siècles, les corps féminins ont fait l'objet d'un intérêt marqué chez les médecins promoteurs des prémices d'une éducation du physique.

L'histoire des pratiques physiques et sportives montre de façon paradigmatique une tension entre la naturalité du corps et son historicité, sa plasticité : parce qu'ils interviennent sur les qualités plastiques du corps (qui peut être forgé, formé, amendé par la pratique), les médecins et les éducateurs réactualisent *in fine* le diktat naturaliste de la différence des sexes, qu'ils ne songent de toute façon pas à contester. Cette histoire fait apparaître un schéma de prescriptions contradictoires : « Devenez fortes et résistantes pour remplir au mieux vos fonctions maternelles, mais n'allez pas vous transformer en viragos ! » enjoint-on les femmes. Le dilemme est bien réel car, si la nécessaire régénération du corps de la nation et des caractères de la « race » (vigueur, santé, taille, force, etc.) passe par la promotion de la vigueur du corps féminin, celle-ci menace intrinsèquement le fondement naturel de la différence des sexes et la stricte partition des rôles.

Cependant, fort de la caution médicale progressivement accordée à l'exercice physique, le mouvement d'institutionnalisation du sport féminin s'amorce dans les années 1910 et s'intensifie lors de la Première Guerre mondiale grâce à la détermination d'Alice Milliat, grande militante pour la reconnaissance du sport féminin, notamment international, et à la politique volontariste de la Fédération sportive féminine internationale (FSFI) qu'elle a créée en 1921 [Park et Vertinsky, 2013]. Cela incite le Comité international olympique (CIO) à accepter d'inclure, dans les jeux Olympiques d'Amsterdam de 1928, cinq premières épreuves officielles d'athlétisme féminin. Pourtant, la participation au 800 mètres de femmes – logiquement marquées physiquement, à la fin de la course, par l'effort fourni – déclenche alors une levée de boucliers médiatique et médicale, aboutissant à l'interdiction d'épreuves féminines de plus de 200 mètres dès 1932 et pour plus de trente ans.

Si l'activisme d'Alice Milliat participe au processus de légitimation du sport féminin dans l'entre-deux-guerres, les craintes perdurent et mènent à l'instauration de contrôles médicaux pour les sportives : les médecins entendent garantir la supposée « nature » des corps féminins sportifs.

Des sportives sous l'emprise des contrôles de sexe

Des contrôles de sexe, désignés également comme « tests de féminité » ou, dans les années 1990, « contrôles de genre » – en fait, examens médicaux imposés à des sportives tirées au sort –, ont été instaurés pour

la première fois en 1966 lors des championnats d'Europe d'athlétisme à Budapest par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) et généralisés, dès 1968, par le CIO [Woodward, 2012]. Si leur objectif affiché – débusquer d'éventuels hommes se faisant passer pour des femmes afin de remporter des médailles – a été maintenu, protocoles et méthodes ont subi des modifications à travers le temps. On observe le passage de tests morphologiques et gynécologiques (1966-1968) à des tests cytologiques pour identifier le deuxième chromosome X (1968-1992), puis génétiques pour identifier le chromosome Y (1992-2000) et, depuis 2000, des tests hormonaux, notamment des taux d'androgènes [Wackwitz, 2003 ; Bohuon, 2012 ; Bohuon et Rodriguez, 2016 ; Karkazis *et al.*, 2012].

Ces pratiques et leurs transformations sont à questionner, tout autant que les présupposés idéologiques qu'elles laissent entrevoir dès lors qu'une définition normative et exclusive de la « vraie femme » se dessine à travers ces tests. Cette définition devient le critère décisif d'éligibilité, garant de la participation à la compétition, mais également de la féminité. Le choix d'un seul des critères de détermination du sexe (les organes génitaux apparents puis les chromosomes et/ou les hormones aujourd'hui) élude la complexité de cette question et met au ban nombre d'individus, en rendant leur corps illisible [Peyre et Wiels, 2015]. En effet, les exceptions constatées remettent en cause la bicatégorisation sexuée, qu'elle soit définie par la conformation de l'appareil génital ou par la présence des gonades (testicules et ovaires), par la formule chromosomique (XX ou XY), par les taux hormonaux ou par la psychologie. En réalité, comme le soulignent depuis longtemps les recherches féministes comme celles d'Anne Fausto-Sterling [2012], il est impossible de déterminer de façon univoque et définitive le sexe biologique d'un individu [voir les notices « Bicatégorisation » et « Mâle/femelle »].

Si la société ne retient institutionnellement et culturellement que deux sexes, c'est surtout dans une perspective de régulation sociale. Les opérations pratiquées sur les enfants intersexes s'avèrent strictement arbitraires, la sexuation des corps étant construite en miroir d'une binarité sociale elle-même fondée sur « une sexualité reproductive qui construit des identités claires et sans équivoque ainsi que des positions pour des corps sexués l'un en fonction de l'autre » [Butler, 2005, p. 222]. Or le monde du sport produit lui aussi ces opérations chirurgicales normalisatrices, en poussant certaines sportives à « normaliser » leurs organes génitaux. La judoka brésilienne Edinanci Silva a ainsi été contrainte par le CIO à se faire retirer ses testicules intra-abdominaux pour pouvoir participer aux jeux Olympiques d'Atlanta en 1996. De la même manière, durant les JO de Londres de 2012, les niveaux de testostérone de quatre athlètes féminines ont été jugés trop élevés au regard

du règlement et de lourds soupçons ont pesé sur leurs performances. Les résultats de tests plus approfondis imposés à ces sportives ont alors montré que toutes présentaient un mélange de caractéristiques anatomiques féminines et masculines, en conséquence de quoi il leur a été conseillé de se faire ôter, elles aussi, leurs testicules intra-abdominaux et de diminuer leur niveau de testostérone pour être autorisées à concourir à nouveau. Par ailleurs, ces athlètes ont été invitées à subir d'autres procédures médicales, comme une réduction de la taille de leur clitoris ou de la chirurgie plastique [Fénichel *et al.*, 2013].

La pratique de ces contrôles de sexe suppose ainsi l'application d'une définition de la « vraie femme », qui s'incarne dans un corps qualifié de conforme ou de non conforme. Dans l'histoire du sport, un seul critère de détermination du sexe détient le monopole de la vérité de l'identité sexuée. La « vraie femme » est également définie, en filigrane, par la maternité, effective ou potentielle. Les médecins, quels que soient leur domaine et leur niveau d'exercice, s'accordent pour définir les femmes par leur capacité de gestation. La complexité de la détermination du sexe se trouve ainsi évacuée au profit de l'alignement recherché entre tous les composants du sexe et entre sexe, genre et sexualité [Gimenez, 2014]. Tous ces critères sont en définitive choisis comme marqueurs de la capacité à avoir une sexualité hétérosexuelle reproductive, comme l'ont démontré les nombreux travaux traitant de l'hétéronormativé et de l'homophobie dans le sport [Liotard, 2008 ; Menesson, 2005, en France ; Cahn, 1993, aux États-Unis]. Ce sont des préoccupations morales plus que médicales qui président à la prise en charge de l'athlète. Il y aurait des corps « bien » ou « mal » sexués : le normal statistique est remplacé par la norme idéologique. L'existence d'individus qui peuvent échouer aux tests sans que l'on puisse parler de fraude permet de mettre en lumière l'inadéquation à la fois des tests et de leur objectif (ce ne sont pas des fraudeurs ou des fraudeuses qui sont dépisté·e·s mais bien des athlètes intersexes [1]) [Gimenez, 2014]. On constate la même inadéquation entre les catégories binaires hommes/femmes et une réalité plus complexe qui s'apparente d'avantage à un « archipel du genre » [Guillot, 2008].

1. Selon la définition qu'en donne l'OII (Organisation internationale des intersexes), l'intersexuation se rapporte à « une gamme de conditions médicales où il y a discordance entre le sexe génétique d'un enfant (les chromosomes) et son sexe phénotypique (l'apparence des organes génitaux) ou à toute autre condition qui s'écarte des normes établies différenciant le masculin du féminin ».

Le corps de l'intersectionnalité

Sur les différentes scènes sportives contemporaines (de la pratique locale jusqu'aux méga-événements intercontinentaux), force est de constater que des normes corporelles contribuent à la hiérarchisation symbolique et matérielle des corps, selon des logiques qui participent d'une naturalisation des rapports sociaux de classe, de race et de genre. Mis à part certaines disciplines bien particulières (comme l'athlétisme, le basket-ball, le football) où l'élite intègre plus ou moins largement des sportifs et des sportives africain·e·s ou d'ascendance africaine, les espaces (sociaux, médiatiques, politiques) du sport sont encore largement dominés par la figure de l'homme blanc, hétérosexuel, socialement favorisé et jeune. D'une certaine manière, le sport, s'il autorise certains renversements symboliques sur la base de son ontologique « égalité des chances », reste plutôt conservateur au regard des grands enjeux sociaux contemporains, qu'ils soient de genre, postcoloniaux, politiques ou économiques. Les corps féminins n'échappent pas à ces mécanismes et peuvent à la fois être considérés comme des lieux où s'exerce l'oppression la plus violente et constituer les vecteurs d'un pouvoir spécifique plutôt émancipateur.

L'orientation géopolitique des soupçons sur le sexe des sportives qui s'expriment dans les années 1950-1960 s'inscrit dans le contexte historique de la guerre froide, période où le sport revêt ouvertement des fonctions politiques en assurant un rôle de ciment national et d'affiche internationale. « Dans la propagande soviétique, l'indifférenciation sexuelle des corps symbolise à la fois la santé des "mères de la Révolution" et prétend démontrer l'efficacité des politiques sociales et de promotion de l'égalité entre hommes et femmes » [Dorlin, 2012]. Les soupçons se portent alors majoritairement sur les sportives de l'Est, dont les performances nourrissent la rivalité politique Est/Ouest [Wiederkehr, 2009].

Quelques décennies plus tard, alors que le monde soviétique commence à se fissurer, on assiste au sein des compétitions sportives féminines à l'émergence d'une nouvelle féminité sportive hégémonique, celle des Africaines-Américaines [Vertinsky et Captain, 1994]. Très rapidement, celles-ci vont être l'objet de critiques de la part de scientifiques, mais aussi d'éducateurs influents et de journalistes. Ils soulignent de supposés avantages physiologiques et anatomiques, héritage de leur « origine » africaine. Le mythe de la supériorité physique de l'« homme africain » influence considérablement le paysage sportif. Ainsi, confrontées à des stéréotypes raciaux et sexués les désignant comme plus athlétiques et physiquement douées, mais également comme plus « viriles », certaines d'entre elles développent des stratégies d'hyperféminisation

et sont hypersexualisées dans les représentations médiatiques. Dès lors, et compte tenu de leur inscription dans une norme de féminité largement hégémonique, l'identité sexuée des athlètes africaines-américaines ne sera pas réellement questionnée. C'est de dopage qu'on les soupçonne avant tout.

Avec la chute du Mur de Berlin, les équilibres géopolitiques du monde sportif sont bouleversés et un monde multipolaire apparaît. L'éclatement du bloc de l'Est modifie fortement les hiérarchies sportives, avec l'émergence et la progression des anciens satellites soviétiques et celles des pays africains. L'arrivée de ces participantes semble coïncider avec une réactualisation des dispositifs de contrôle de genre et une réécriture des représentations des corps sportifs. À Atlanta en 1996, la décision du CIO de supprimer le test, jugé inutile en raison de son coût élevé proportionnellement au nombre de femmes présentant des différenciations chromosomiques, intervient au moment où les performances des athlètes de l'Est s'alignent sur celles des autres sportives. Pour autant, ce n'est pas véritablement d'abrogation qu'il est question. Le CIO, tout comme l'IAAF, se rabat sur une disposition antérieure et prévient qu'un personnel médical défini interviendra s'il y a doute sur l'identité sexuée de certaines athlètes. Dans ce cadre, l'orientation géopolitique des soupçons renvoie aux critères normatifs d'une féminité définie à partir d'un idéal occidental qui a toujours régi l'intégration des femmes au monde du sport. À l'heure d'une nouvelle hypermédiatisation, ce dispositif repose donc sur des doutes visuels qui s'appuient largement sur des stéréotypes du sens commun des dominant·e·s. Il engendre une réactualisation de la différenciation marquée entre « féminité ethnicisée » et « féminité blanche ».

De fait, les organisations sportives internationales sont plus enclines à mettre en doute le sexe des athlètes qui défendent les couleurs des pays dits « du Sud ». Elles développent également une culture du soupçon à l'égard de certaines fédérations sportives nationales, qui tairaient délibérément la vérité dans le but d'obtenir des médailles et de se positionner sur la scène internationale sportive et politique. Le « Nord » se méfie du « Sud » et institutionnalise cette méfiance, au détriment des femmes dont la visibilité dans les médias demeure pourtant largement inférieure à celle des hommes.

Critiquée au moment de son développement dans les années 1930, la pratique sportive féminine se trouve ainsi questionnée par l'application du test de féminité dans les années 1960, en écho à une opposition politico-sportive entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, avant de devenir, depuis les années 1990, l'un des lieux privilégiés de l'antagonisme Nord/Sud et, plus précisément, « blanc »/« de couleur ». Le test

de féminité est engagé dans un véritable cercle vicieux et revient, dans ses modalités et dans sa finalité, à son origine. En effet, s'il a été mis en place afin de contrôler tout d'abord *de visu* le sexe et donc la féminité « non hégémonique » des athlètes du bloc de l'Est, les contrôles « visuels » ont très vite été supprimés et remplacés par des mesures estimées moins invasives et plus scientifiques. En revanche, aujourd'hui, c'est à nouveau s'il y a un doute visuel que l'on impose ces contrôles... doute émis presque exclusivement envers les sportives des Suds qui ne répondent pas aux critères normatifs de la féminité hégémonique « occidentale » attendus sur les terrains sportifs. L'interférence des marqueurs du sexe, de la race et de la classe dans les arguments aujourd'hui avancés en faveur du test de féminité est ainsi à interroger. La perte de privilèges des pays occidentaux sur la scène internationale sportive et politique provoque alors des résistances qui s'opèrent au détriment des femmes racialisées.

Tous ces processus se cristallisent autour de l'exemple de Dutee Chand, une sprinteuse indienne âgée de dix-huit ans, qui n'a pas été autorisée à participer aux Jeux du Commonwealth durant l'été 2014 à Glasgow, en raison d'une hyperandrogénie, c'est-à-dire une production jugée excessive d'hormones androgènes (en particulier la testostérone), censée lui procurer un « avantage » sur ses autres concurrentes, selon les instances dirigeantes sportives. L'athlète a refusé de se soumettre au règlement et a déposé une plainte auprès du tribunal arbitral du sport (TAS), expliquant ne pas comprendre pourquoi elle devrait subir une hormonothérapie ou, davantage encore, des opérations, alors qu'elle n'a pas triché et que ses avantages « estimés » sont le fait d'une production naturelle de son corps. Le TAS a décidé, le lundi 27 juillet 2015, d'autoriser Dutee Chand à concourir à nouveau. Il demande à la Fédération internationale d'athlétisme de suspendre pendant deux ans son règlement relatif à l'hyperandrogénisme féminin. Le tribunal estime qu'il manque d'« évidence scientifique » qui attesterait de l'impact du taux de testostérone sur la performance sportive. Par son combat largement relayé dans la presse internationale, la sportive indienne pourrait bien contribuer à écrire une nouvelle page de l'histoire de la fabrique médicale et institutionnelle des sportives, enfin affranchies des entraves pesant encore sur leur émancipation sportive.

Renvois aux notices : Bicatégorisation ; Corps légitime ; Danse ; Incorporation ; Organes sexuels ; Postcolonialités ; Race ; Santé ; Trans'.

ux et revient, dans
effet, s'il a été mis
xe et donc la fémi-
l'Est, les contrôles
ır des mesures esti-
nche, aujourd'hui,
ɔse ces contrôles...
es des Suds qui ne
égémonique « occi-
nce des marqueurs
aujourd'hui avan-
oger. La perte de
tionale sportive et
t au détriment des

xemple de Dutee
ıs, qui n'a pas été
durant l'été 2014
-dire une produc-
iculier la testostét-
tres concurrentes,
refusé de se sou-
du tribunal arbi-
lre pourquoi elle
ncore, des opéra-
s « estimés » sont
TAS a décidé, le
concourir à nou-
thlétisme de sus-
perandrogénisme
nce scientifique »
ır la performance
presse internatio-
à écrire une nou-
stitutionnelle des
re sur leur éman-

; Danse ; Incorpo-
anté ; Trans'.

Bibliographie

ARNAUD P. et TERRET T. (1996), *Histoire du sport féminin*, Paris, L'Harmattan.

BAILLETTE F. et LIOTARD P. (1999), *Sport et Virilisme*, Carnon, Quasimodo & fils.

BOHUON A. (2012), *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.

BOHUON A. et RODRIGUEZ E. (2016), « Gender verifications *vs.* anti-doping policies : sexed controls », *in* MONTANOLA S. et OLIVESI A. (dir.), *Gender, Sport and Ethics The Case of Caster Semenya*, Londres, Routledge.

BUTLER J. (2005 [1990]), *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte.

CAHN S. K. (1993), « From the "muscle moll" to the "butch" player. Mannishness, lesbianism, and homophobia in U.S. women's sport », *Feminist Studies*, vol. 19, n° 2, p. 343-368.

DAVISSE A. et LOUVEAU C. (1998), *Sports, école, société. La différence des sexes, féminin, masculin et activités sportives*, Paris, L'Harmattan.

DEFRANCE J. (1987), *L'Excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes (1770-1914)*, Rennes, PUR.

DORLIN E. (2006), *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte.

– (2012), « Préface. Du sexe musculaire au genre de la testostérone », *in* BOHUON A., *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, p. 13-22.

ELIAS N. et DUNNING E. (1986), *Sport et Civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard.

FAUSTO-STERLING A. (2012), *Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris, La Découverte.

FÉNICHEL P. *et al.* (2013), « Molecular diagnosis of 5α-reductase deficiency in 4 elite young female athletes through hormonal screening for hyperandrogenism », *Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism*, vol. 98, n° 6, p. 1055-1059.

GIMENEZ I. (2014), « Des "tests de féminité" aux "contrôles de genre" dans le sport : méthodes et stratégies médicales », mémoire de master 1 en histoire, ENS de Lyon.

GUILLOT V. (2008), « Intersexes : ne pas avoir le droit de dire ce que l'on ne nous a pas dit que nous étions », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, n° 1, p. 37-48.

HARGREAVES J. (1994), *Sporting Females. Critical Issues in the History and Sociology of Women's Sport*, Londres, Routledge.

HARGREAVES J. et VERTINSKY P. (2007), *Physical Culture, Power, and the Body*, New York, Routledge.

HARTMANN-TEWS I. et PFISTER G. (2003), *Sport and Women. Social Issues in International Perspective*, Londres, Routledge.

KARKAZIS K., JORDAN-YOUNG R., DAVIS G. et CAMPORESI S. (2012), « Out of bounds ? A critique of the new policies on hyperandrogenism in elite female athletes », *The American Journal of Bioethics*, vol. 12, n° 7, p. 3-16

LAQUEUR T. (1992), *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard.

LIOTARD P. (dir.) (2008), *Sport et Homosexualités*, Carnon, Quasimodo & Fils.

MARKULA P., BRUCE T. et HOVDEN J. (2010), *Sportswomen at the Olympics. A Global Content Analysis of Newspaper Coverage*, Rotterdam, Sense.

MENESSON C. (2005), *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan.

MESSNER M. A. et SABO D. F. (1990), *Sport, Men, and the Gender Order. Critical Feminist Perspectives*, Champaign, Human Kinetics.

MOSSE G. L. (1997), *L'Image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville Press.

PARK R. J. et VERTINSKY P. (2013), *Women, Sport, Society. Further Reflections, Reaffirming Mary Wollstonecraft*, Londres, Routledge.

PEYRE E. et WIELS J. (2015), *Mon corps a-t-il un sexe ? Sur le genre, dialogues entre biologie et sciences sociales*, Paris, La Découverte.

QUIN G. et BOHUON A. (2013), *L'Exercice corporel du XVIIIe siècle à nos jours. De la thérapeutique à la performance*, Paris, Glyphe.

– (2015), *Les Liaisons dangereuses de la médecine et du sport*, Paris, Glyphe.

STEWART M. L. (2001), *Physical Culture for Frenchwomen (1880-1930)*, Baltimore, John Hopkins University Press.

TERRET T. (2005), *Sport et Genre*, Paris, L'Harmattan.

VERBRUGGE M. (2012), *Active Bodies. A History of Women's Physical Education in Twentieth Century America*, Oxford, Oxford University Press.

VERTINSKY P. et CAPTAIN G. (1994), « More myth than history : American culture and representations of the Black female's athletic ability », *Journal of Sport History*, vol. 25, n° 3, p. 532-561.

VIGARELLO G. (1978), *Le Corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Delarge.

WACKWITZ L. A. (2003), « Verifying the myth : Olympic sex testing and the category "woman" », *Women's Studies International Forum*, vol. 26, n° 6, p. 553-560.

WIEDERKEHR S. (2009), « We shall never know the exact number of men who have competed in the Olympics posing as women : sport, gender verification and the Cold War », *International Journal of the History of Sport*, vol. 26, n° 4, p. 556-572.

WOODWARD K. (2012), *Sex Power and the Games*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.